



Motion relative à la continuité territoriale

Les élus de l'ACCD'OM réunis en congrès en Guyane du 10 au 16 novembre 2018,

CONSIDERANT l'éloignement des territoires d'Outre-mer par rapport à la métropole et entre territoires ultramarins ;

CONSIDERANT la nécessité de développer des équipements aéroportuaires aux normes européennes dans chaque territoire d'Outre-mer ;

CONSTATANT la persistance du monopole de certaines compagnies aériennes dans la desserte des territoires d'Outre-mer et les prix exorbitants pratiqués selon des périodes qui pénalisent les scolaires, les sportifs et créant une disparité entre les populations hexagonales et celles des Outre Mer ;

RAPPELANT les motions adoptées précédemment sur ce sujet et la question écrite du sénateur Hassani Abdallah sur la mise en place d'une dotation de mobilité pour permettre aux élus de se déplacer.

DEMANDENT à l'Etat de veiller au respect du principe de la concurrence libre et non faussée dans le secteur aérien ;

DEMANDENT que la libre circulation soit effective sur l'ensemble du territoire national.

DEMANDENT l'application urgente de tarifs aériens préférentiels pour les Outre-mer